

Le 6 octobre 2022

Monsieur le Maire
Mesdames les Conseillères
Messieurs les Conseillers
Ville de Saint-Jérôme

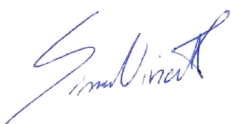
Mesdames,
Messieurs,

À la demande du maire monsieur Marc Bourcier, je vous convoque à une séance extraordinaire qui aura lieu le **11 octobre 2022, à 16 h** au 300, rue Parent, Saint-Jérôme, et au cours de laquelle les points suivants seront discutés, savoir:

- 1 OUVERTURE de la séance
- 2 PUBLIC - Période de questions portant uniquement sur le programme triennal d'immobilisations tel que prescrit par l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes
- 3 ADOPTION de l'ordre du jour
- 4 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025
- 5 PUBLIC – Seconde période de questions portant uniquement sur le programme triennal d'immobilisations tel que prescrit par l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes
- 6 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil
- 7 Parole au conseil
- 8 Levée de l'assemblée

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le greffier adjoint par intérim de la Ville,



SIMON VINCENT

SV/sw

p. j.